

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 26

Procurations..... 7

Absences 2

Séance du 18 décembre 2017

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoint.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT (*arrivé au point n°9 –Procuration à F. Fichter*), Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Marc FRISON-ROCHE	à	David VALENCE
Christine FELDEN	à	Claude KIENER
Sabriya CHINOUNE	à	Bruno TOUSSAINT
Pierre JEANNEL	à	Issam BENOuada
Christopher ZIEGLER	à	Françoise LEGRAND
Ramata BA	à	Christine URBES
Nadia ZMIRLI	à	Michel CACCLIN

Absentes excusées :

Jacqueline THIRION
Nathalie TOMASI

Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

18 décembre 2017 – n° 18 (1/2)
170137

DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE PROPRE SUR LA COMMUNE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES – SIGNATURE DE LA CONVENTION TEPCV (TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE) ET DE SON AVENANT N°1

Porté par une stratégie nationale et la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui impose une proportion croissante de véhicules “à faibles émissions” dans les flottes publiques et donne pour objectif national l’installation de 7 millions de points de charge d’ici 2030, le développement de l’électromobilité est un processus en cours à l’échelle nationale.

Le territoire déodatien souhaite se faire le relais de ces objectifs sur un territoire rural où les enjeux de mobilité sont primordiaux. Ainsi le Pays veut proposer sur son territoire à long terme un réseau d’infrastructures de recharge dense et opérationnel et encourager les collectivités à modifier leur flotte de véhicules pour des véhicules à faibles émissions.

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges souhaite s’engager sur ces enjeux en implantant 4 bornes publiques de recharges pour véhicules électriques et en remplaçant des anciens véhicules diesels par 2 utilitaires et 1 véhicule de type particulier électrique (et deux bornes de recharge interne).

L’emplacement des bornes publiques et le choix de la technologie seront étudiés au regard de la connaissance du potentiel de développement de l’usage des véhicules électriques et des besoins de recharge.

Le choix de la technologie répondra aux objectifs du livre vert. Les bornes seront de type accéléré 22KVA (sauf contre-indication technique ou d’usage). Elles seront localisées dans un endroit accessible en permanence au public. Les bornes seront communicantes et supervisées. Il sera choisi un système de paiement souple permettant à quiconque d’utiliser rapidement la borne.

Plan de financement prévisionnel :

Action	Montant (HT)	Nature et origine du financement - montant en € (HT)			
	sauf études TTC	TEPCV	Cofinancement	Auto-financement	%
				(20% min)	TEPCV
Action 26-4 Bornes de recharges VE	60 000 €	48 000 €		12 000 €	80%
Action 27.3 Remplacement de véhicules diesels par des véhicules électriques	68 000 €	54 400 €		13 600 €	80%

